

Image not found or type unknown



Participation aux bénéfices

Par **webide**, le **03/04/2012** à **19:28**

Bonsoir,

Je travaille comme chauffagiste dans une petite entreprise (16 employés) et la dernière fois sur un chantier j'ai rencontré un employé d'une autre boîte. Dans la discussion, il m'a affirmé que mon employeur était dans l'obligation de me verser une participation aux bénéfices de l'entreprise.

Est ce vrai et ou trouves t'on cet article de loi?

Cordialement

Par **P.M.**, le **03/04/2012** à **19:47**

Bonjour,

La participation aux bénéfices n'est obligatoire que pour les entreprises d'au moins 50 salariés...